

Je suis dans un logement individuel

Mise à jour le 03 juin
2022

Bacs individuels ou collectifs

J'ai des bacs individuels

En logement individuel, une puce est installée sur votre **bac d'ordures ménagères** (marron) et votre **bac de déchets recyclables** (jaune). Cette puce permet de comptabiliser le nombre de collectes de votre bac marron par an et détermine la part variable incitative.

Notez que lors de la collecte, le camion scanner la puce et comptabilisera le nombre de levées du bac d'ordures ménagères uniquement.

Que finance ma TEOMi ?

Exemple : la famille Heven habite dans une maison de 100 m² avec leurs deux enfants et paie 250€ de facture d'ordures ménagères par an. Mais que financent ces 250€ ?

- 47% Rippeurs pour collecter les poubelles et points d'apport volontaire
- 25% Déchèteries de l'Agglo pour collecter, gérer et revaloriser les déchets. Accueil des usagers, gestion et suivi de la rotation des bennes, entretien des équipements, transfert vers le traitement
- 23% Unité de tri, de recyclage, de valorisation énergétique et organique, de réemploi pour traiter et valoriser les déchets
- 3% Dédiés à la brigade environnement, pour contrôler et lutter contre les dépôts sauvages.
- 2% Ambassadeurs du tri pour sensibiliser aux bons gestes de tri, Les ambassadeurs mènent des actions de sensibilisation en faveur du tri et du compostage.

Exemple : la famille Heven habite dans une maison de 100 m² avec leurs deux enfants et paie 250 € de facture d'ordures ménagères par an. Mais que financent ces 250 € ?



Ambassadeurs du tri **2%**

Sensibiliser aux bons gestes de tri

Les ambassadeurs mènent des actions de sensibilisation en faveur du tri et du compostage



Déchèteries de l'agglo **25%**
Collecter, gérer et revaloriser les déchets
Accueil des usagers, gestion et suivi de la rotation des bennes, entretien des équipements, transfert vers le traitement

Que finance ma facture d'ordures ménagères ?

J'ai des bacs collectifs

Vous habitez une maison individuelle mais la collecte est réalisée dans des bacs collectifs au bout de votre rue ou de votre chemin. Dans ce cas, c'est le système de répartition des coûts du

[logement collectif](#)

qui s'applique. Et l'effort de tous qui compte pour réduire ses déchets et limiter les coûts de collecte et de traitement de déchets.

